

# Au coeur de l'objectif numérique



---

Mémoire présenté par la SODRAC à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, Madame Dominique Anglade, afin de contribuer à l'élaboration de la Stratégie numérique du Québec.

Février 2017



## Au coeur de l'objectif numérique

Mémoire présenté par la SODRAC à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique (MESI), Madame Dominique Anglade, afin de contribuer à l'élaboration de la Stratégie numérique du Québec.

Février 2017

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	P 03
Favoriser la création au sein la 4 <sup>e</sup> révolution industrielle .....	P 04
Les métadonnées, outil de découvrabilité et de développement .....	P 05
Adapter les règles aux nouvelles réalités du numérique .....	P 06
Soutien à la création 4.0 .....	P 07
Conclusion .....	P 08
À propos de la SODRAC .....	P 09

### Nos positions sont étayées dans les 3 mémoires déposés ces derniers mois:

Mémoire déposé en août 2016 dans le cadre de la Consultation publique du ministère de la Culture et des Communications sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec

[CONSULTER](#)

Mémoire déposé en novembre 2016 dans le cadre de la consultation portant sur "Le contenu canadien dans un monde numérique" lancée par Patrimoine canadien

[CONSULTER](#)

Le mémoire "Sound Policy for the Creators in a Digital World" déposé dans le cadre de la même consultation par la coalition ACCORD, dont la SODRAC fait partie

[CONSULTER](#)

## Introduction

Par ce mémoire, la SODRAC souhaite participer à la consultation publique portant sur l'élaboration de la Stratégie numérique du Québec. Nous saluons la volonté du gouvernement de se positionner favorablement sur l'échiquier technologique mondial en posant des gestes concrets. Le Plan d'action en économie numérique annoncé en mai dernier et le déploiement de l'Objectif numérique qui en a découlé démontrent que Québec est au diapason de l'évolution technologique et industrielle mondiale, et veut en faire partie.

Des sept grands thèmes proposés dans la Stratégie numérique, nous nous inscrivons dans le thème "Culture et numérique", car c'est essentiellement dans ce domaine que nous œuvrons. La formulation des cinq enjeux dans ce thème démontre une excellente compréhension du MESI de la situation actuelle et des défis qu'elle présente pour les créateurs et les entrepreneurs québécois.

**La dématérialisation des biens culturels s'accompagne d'une expansion et d'une accélération de l'offre, de même que d'une concurrence accrue dans un marché désormais mondial.**

Plateforme Stratégie numérique du Québec, présentation « Culture et numérique »

## Mise en situation

Que ce soit dans le monde physique ou numérique, les revenus traditionnels des artistes et des créateurs proviennent principalement de deux sources :

- des ententes signées entre les créateurs et artistes d'une part, et des producteurs et diffuseurs de l'autre, en vertu de contrats directs ou de cadres négociés par des associations professionnelles régies par la Loi sur le statut de l'artiste, et/ou
- des revenus de droits d'auteur provenant de licences faites auprès des utilisateurs, et qui en grande partie sont perçus par des sociétés de gestion collective.

La SODRAC représente deux secteurs : celui des arts visuels et métiers d'arts, et celui de la musique. Les différents secteurs de la culture n'ont pas encore tous été touchés de la même manière par l'avènement de l'internet et de l'économie numérique : alors que le secteur des arts visuels et métiers d'art commence à peine à se matérialiser dans l'économie numérique, celui de la musique a été le premier secteur culturel à être structurellement affecté par la révolution numérique, et à émerger dans une position dramatiquement différente. Cette situation fragilise autant le créateur que les institutions qui l'encadrent et l'accompagnent économiquement depuis toujours.

## Favoriser la création au sein la 4<sup>e</sup> révolution industrielle

De tous les secteurs culturels, celui de la musique a été le premier et le plus touché par les transformations engendrées par le numérique. Les créateurs qui auparavant pouvaient vivre convenablement de leur art grâce notamment aux revenus générés par les ventes de CDs peinent aujourd'hui à obtenir une rémunération convenable, alors que leurs œuvres n'ont jamais été autant accessibles, autant écoutées, autant reproduites.

L'avènement de nouveaux modèles de consommation et l'arrivée de nouveaux intermédiaires ont perturbé la chaîne de valeur. Tout a changé: le marché, les modes de diffusion, les moyens de promotion. Le numérique a tendance à accroître l'accessibilité et baisser les prix pour le consommateur et diminue les revenus pour le créateur de contenu. Il faut rééquilibrer le rapport entre créateurs, consommateurs et intermédiaires dans le paradigme numérique.

**La propulsion de l'économie québécoise vers l'avenir numérique ne pourra pas se faire uniquement à partir d'innovations techniques et de développement de compétences: elle devra également comprendre des améliorations structurelles et réglementaires qui permettront un développement cohérent et sain, en repositionnant le créateur au cœur de l'industrie culturelle.**

Cela a été démontré maintes fois, l'un des créneaux les plus porteurs du Québec est sa créativité. Il est essentiel de redonner aux créateurs les moyens non seulement de s'exprimer et de développer leur plein potentiel dans la nouvelle économie numérique, mais aussi de gagner leur vie décemment.

La SODRAC a toujours protégé et défendu les créateurs, qui sont au cœur de notre culture. À l'instar d'autres institutions québécoises, elle développe depuis 30 ans son expertise légale, technologique et administrative dans le seul but de soutenir et rémunérer ses membres, qu'ils soient auteurs, compositeurs ou éditeurs. Les organisations comme la nôtre sont en réalité des coopératives économiques créées par et pour les créateurs. Elles constituent un outil économique puissant dont ceux-ci ont besoin pour assurer leurs revenus financiers dans l'écosystème numérique.

## Les métadonnées, outil de découvrabilité et de développement

Les outils standards d'identification des produits culturels issus de normes internationales (ISWC, ISRC, IPNN, IPBN, UPC, ISAN, etc.) et les métadonnées qu'ils contiennent existaient bien avant la révolution numérique, mais ils ont aujourd'hui une importance stratégique cruciale, puisque la complexité croissante des systèmes de distribution numérique et la multiplication de plateformes musicales rend vitale la capacité d'effectuer le suivi et l'identification des nombreuses utilisations de la musique.

Les métadonnées permettent une rétribution efficace dans une industrie de plus en plus fragmentée et ouverte, mais surtout, elles recèlent des fonctions de découvrabilité extrêmement puissantes: elles nourrissent des bases de données qui peuvent informer en temps réel sur les tendances, habitudes et variations de consommation dans tous les marchés du monde, permettant une promotion et une commercialisation ciblées.

Les métadonnées sont utilisées couramment dans l'industrie par les joueurs établis et les sociétés de gestion collective, mais elles sont souvent négligées par les créateurs et producteurs indépendants, faute de connaissance ou de compétence. Les sociétés de gestion collective investissent dans les méthodes de collecte de métadonnées, mais les plateformes numériques ne leur dévoilent pas celles qu'elles compilent, ou ne le font que partiellement, car elles n'y voient pas d'obligation ou avantage. Or, le marché québécois a la particularité d'être composé de joueurs indépendants et d'autoproduteurs; ce sont eux, par l'entremise des sociétés de gestion qui administrent les droits sur leurs œuvres, qui bénéficieraient le plus des métadonnées en tant qu'outil de découvrabilité, de promotion et d'administration.

- **Les normes de métadonnées devraient être revues pour inclure le genre musical, sa nationalité, ainsi que les ayants droit d'une œuvre musicale qui peuvent être captés par l'identifiant de métadonnées propre à une œuvre numérique.**
- **La production de métadonnées complètes et leur transmission aux différentes plateformes numériques devrait être obligatoire pour quiconque bénéficie d'une aide gouvernementale.**
- **Les nouveaux médias et plateformes numériques devraient être tenus de transmettre les métadonnées pertinentes à tous les ayant droit ainsi qu'aux sociétés de gestion collective qui les représentent telles qu'elles ont été transmises lorsque produites.**
- **Nous recommandons de doter l'Observatoire de la culture du Québec de moyens financiers suffisants pour réaliser des études statistiques et financières du marché numérique, et analyser les tendances des nouveaux médias, en collaboration avec le gouvernement fédéral.**

## Adapter les règles aux nouvelles réalités du numérique

Les réformes culturelles sont généralement initiées par un bouleversement technologique, et la quatrième révolution industrielle s'inscrit dans ce schéma. La réflexion lancée par le gouvernement du Québec, avec le lancement du Plan culturel numérique du Québec en 2014 et le renouvellement de la Politique culturelle du Québec, et à laquelle la SODRAC a participé activement, est nécessaire.

Il est fait mention dans les mémoires qui ont résulté de ces exercices de l'importance du créateur, et de la précarité de sa position dans la chaîne de valeurs de cette nouvelle ère numérique. En effet, alors que la musique n'a jamais été autant consommée grâce à la prolifération des applications et des modes d'écoute, les auteurs et compositeurs ont vu leurs revenus fondre.

Une mise à jour des règles est nécessaire pour assurer la pérennité du créateur. Il en va aussi de l'avenir de la culture québécoise et francophone, qui s'inscrit désormais dans un marché mondial dénué de frontières et influencé par des algorithmes qui favorisent les gros joueurs.

Depuis plus de 30 ans, la SODRAC est de tous les combats qui mettent en jeu les droits et les moyens d'existence et de rémunération des créateurs. Elle a fait de nombreuses représentations et a gagné maintes batailles au fil des ans en leur nom, et continuera à défendre ceux qui sont au cœur de notre culture. Nous l'avons dit en introduction, la réforme numérique ne pourra être bénéfique à long terme si la législation n'est pas modernisée elle aussi pour rééquilibrer la chaîne de valeurs en culture.

- **Les quotas de langue française sur les ondes des radios francophones du Québec, dont la révision est prévue par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans les prochains mois, doivent être préservés.**
- **L'exemption relative aux nouveaux médias du CRTC doit être révoquée, et des politiques favorisant la découvrabilité de la culture du Québec sur les nouvelles plateformes doivent être valorisées.**
- **L'appui soutenu du milieu culturel par le gouvernement du Québec doit être renouvelé à l'occasion du réexamen de la Loi sur le droit d'auteur par le gouvernement fédéral en 2017.**
- **Le régime de perception de la copie privée du Canada devrait être technologiquement neutre, et rétabli dans le contexte numérique tout comme il l'est dans le contexte physique.**
- **Concernant la taxe de vente, le principe de destination proposé par l'OCDE en opposition au principe d'origine devrait prévaloir. <sup>(1)</sup>**
- **Les fournisseurs de services internet (FSI), qui dégagent de grands revenus en donnant accès aux contenus culturels, devraient contribuer au financement de la culture comme le font les autres services qui fournissent ce même accès.**

(1) Principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS

Date de publication: 06/11/2015, Organisation de Coopération et de Développement Économiques

## Soutien à la création 4.0

Alors que les revenus engendrés par le CD physique et diverses autres sources de revenus permettaient auparavant au créateur de maintenir son statut de professionnel et sa carrière sur une longue période, l'avènement du numérique a causé une baisse substantielle de revenus et l'a obligé à envisager différemment sa carrière, puisque les producteurs ne sont aujourd'hui plus si enclins à s'investir et prendre des risques.

**On peut aujourd'hui davantage parler d'artiste-entrepreneur : le créateur n'est plus obligé de transiger avec les joueurs traditionnels que sont les studios d'enregistrement, les agences de gérance, les maisons de disques, les associations professionnelles.**

Cela peut être libérateur, mais aussi très ardu pour le créateur qui ne bénéficie alors, ni de l'aide financière, ni de l'expertise de ces joueurs. Les programmes de soutien à la création, qui pour la plupart ont été créés à l'époque où la vente de disques constituait une source importante de revenus pour les créateurs, peut encore bénéficier à certains pour lesquels les producteurs, maisons de disques sont prêts à prendre des risques, cependant certains programmes doivent être revus et adaptés à la nouvelle réalité économique, en tenant compte des besoins de la nouvelle chaîne de valeur de la musique dans son ensemble.

Si nous ne parvenons pas à maintenir des programmes de soutien adéquats et à assurer aux créateurs des revenus suffisants par différents autres moyens, la culture québécoise risque de perdre de précieux éléments qui délaisseront tout simplement la création pour œuvrer dans d'autres domaines.

- **En plus de maintenir les programmes existants, de nouveaux programmes d'aide devraient être créés pour aider l'artiste-entrepreneur qui doit prendre une partie des risques auparavant assumés par les producteurs.**
- **Les programmes d'aide devraient aussi bénéficier à ceux qui ne sont plus des débutants dans le milieu.**

## En conclusion

L'univers de la culture est dans une phase de transition : tous ses secteurs n'ont pas encore basculé complètement dans le numérique, mais ce n'est qu'une question de temps avant que la transformation du paradigme ne soit complète.

Les sociétés de gestion collective au Québec font des contributions considérables à tous les créateurs de musique au sein de l'industrie. Cependant, la complexité croissante des systèmes de distribution numérique et de la myriade de plateformes musicales rend vitale la capacité d'effectuer le suivi et l'identification des nombreuses utilisations de la musique. Les sociétés de gestion collective doivent investir dans des méthodes de collection de données plus efficaces afin de continuer à générer plus de revenus pour la musique d'ici.

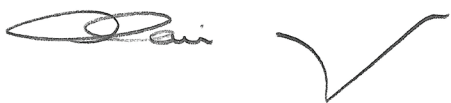
Laissé à lui-même, le créateur se retrouve face aux organisations de droits musicaux qui n'en ont que pour ceux qui rapportent, face aux diffuseurs qui n'ont que faire de considérations socioculturelles, et face aux consommateurs qui ont désormais un accès instantané -et souvent dévalué- à des millions de chansons issues de partout sur la planète.

Le MESI l'a parfaitement énoncé dans sa mise en situation, la diversité culturelle de même que la vitalité de la culture québécoise et francophone sont en jeu, et il est crucial à ce stade de replacer le créateur au cœur du numérique.

**Dans ce nouveau monde, la société de gestion collective reste un pilier pour le créateur. Parce qu'elle est inclusive, parce qu'elle est juste et transparente, parce qu'elle reste au fait de toutes les avancées technologiques, parce qu'elle possède l'infrastructure et l'expertise nécessaire pour faire valoir les droits du créateur à l'échelle locale et internationale, parce qu'elle est toujours prête et prompte à défendre et à promouvoir ses droits.**

Ce sont des acquis sur lesquels le créateur peut compter, et qui revêtent une importance de plus en plus grande dans le contexte actuel. La société de gestion collective est un outil puissant, créée par et pour nos créateurs, et qui est partie prenante de la culture québécoise.

Aujourd'hui, il faudrait peut-être penser à appuyer et soutenir ces sociétés, qui depuis toujours sont financées par les créateurs.



Alain Lauzon  
Directeur général  
SODRAC



## À propos de la SODRAC

Exerçant les pouvoirs d'une société de gestion collective prévus à la Loi sur le droit d'auteur, la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC) autorise de façon courante l'utilisation des œuvres de son répertoire sur tous types de plateformes, qu'elles soient analogues ou numériques. Elle possède toute l'infrastructure technologique nécessaire lui permettant d'assurer une gestion efficace des droits, et ce, tant auprès de ses membres que de sa clientèle.

Notre société compte plus de 9000 membres auteurs compositeurs et éditeurs directs et représente de façon exclusive au Canada les répertoires de près de 100 sociétés étrangères. La SODRAC fait donc bénéficier ses membres canadiens des sommes perçues ici pour l'utilisation de leurs œuvres, mais aussi des sommes perçues à l'étranger, grâce à cet important réseau de sociétés étrangères. Avec un répertoire de plus de 10 millions d'œuvres musicales par 4 millions d'auteurs de chansons et celles de près de 40 000 créateurs en arts visuels et métiers d'art de partout dans le monde, la SODRAC s'active à conclure des ententes avec des entreprises faisant affaire dans les marchés québécois et canadien dans différents secteurs pour contribuer de façon significative aux revenus de ses membres par diverses sources de redevances.

Depuis ses débuts en 1985, la SODRAC est membre votante de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et du Bureau International de l'Édition Mécanique (BIEM). En arts visuels et métiers d'art, la SODRAC est membre du Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP) depuis 1997, volet art visuel de la CISAC.

En musique, la clientèle variée qui utilise le répertoire des oeuvres des membres de la SODRAC se compose de producteurs de disques (ADISQ, Music Canada et indépendants), de producteurs audiovisuels, de services de musique en ligne tels Apple, Spotify et YouTube, la majorité des télédiffuseurs francophones ainsi que l'ensemble des radiodiffuseurs canadiens de tous types. En arts visuels et métiers d'art, la SODRAC dessert, à l'échelle du Canada, une clientèle diversifiée d'éditeurs, de centres d'exposition, de musées, de galeries d'art, de télédiffuseurs, de producteurs audiovisuels, etc.

Dès sa création, la SODRAC a défendu les créateurs en général et ses membres en particulier sur toutes les tribunes, pour assurer la pérennité de la culture québécoise et francophone entre autres. Toutes nos interventions sont articulées à partir du point de vue du créateur, qui est et sera toujours l'élément-clé de la vitalité de notre culture.



Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada  
Tour B, bureau 1010, 1470, rue Peel, Montréal (Québec) H3A 1T1  
514 845-3268 [sodrac@sodrac.ca](mailto:sodrac@sodrac.ca) [www.sodrac.ca](http://www.sodrac.ca)